

qui sont néanmoins importants et peuvent contribuer énormément à la réussite d'un régime de contrôle rigoureux. En outre, ils renforcent d'une manière générale la confiance que les États participants ont dans les bonnes intentions les uns des autres. En principe, il est possible d'intégrer formellement de telles activités de facilitation à un accord (d'habitude, dans un protocole de vérification), mais elles peuvent aussi exister à titre informel, en dehors du document officiel.

Les échanges d'information (y compris les notifications) représentent une autre catégorie importante d'activités reliées à la vérification des accords de limitation des armements, catégorie qui est en train de devenir un volet connexe clé des activités de vérification traditionnelles, à savoir les inspections sur place, les inspections aériennes avec coopération mutuelle et le recours aux MTN et aux MTM. L'échange formel d'information, très souvent un élément clé des régimes de renforcement de la confiance, favorise également d'une façon vitale la bonne application des différents types de MTN et de MTM ainsi que la réussite des inspections aériennes et sur place. En plus d'accroître la confiance, il permet de constituer un répertoire-repère très concret de renseignements «fournis» d'après lequel on pourra ensuite vérifier l'exactitude d'informations relatives à d'innombrables activités et structures de forces. L'échange d'information constitue un élément essentiel à la réussite du régime de vérification, mais il ne fait pas directement partie du processus de contrôle.

D'autres activités sont parfois considérées comme étant des mesures de vérification, mais ce sont en fait des mesures formelles ou informelles de renforcement de la confiance, si l'on veut. Au moins quelques «mesures de prévisibilité» tombent dans cette catégorie (invitations à observer des travaux dans des laboratoires de recherche militaires spécialisés, par exemple), tout comme les invitations unilatérales lancées à titre facultatif ou volontaire à d'autres parties pour qu'elles viennent inspecter ou observer des activités qu'elles risqueraient de ne pas comprendre ou de percevoir comme étant menaçantes. La même observation vaut pour les «inspections-exercices» et d'autres formules expérimentales dont l'objet consiste à étudier et à mettre au point des moyens nouveaux et plus efficaces de contrôler et de vérifier le respect d'accords de limitation des armements qui se font toujours plus complexes et plus difficiles. En outre, de nombreuses mesures traditionnelles de renforcement de la confiance correspondent en fait à des types particuliers d'activités de contrôle ou d'échanges d'information, mais nous les avons incluses dans les catégories présentées plus haut.

